

## Module "Alerte"

Le module « Alerte » de l'application mobile *Ma préfecture* permet de notifier en temps réel à l'utilisateur, différents types de messages.

Une notification push s'affiche sur le smartphone de l'utilisateur ayant téléchargé l'application mobile. Cette notification comprend un message au format court d'alerte ou à vocation informative et/ou préventive que l'on retrouve également sur la homepage en format défilant.

Si nous souhaitons avoir des informations complémentaires, il nous suffira de nous rendre dans le module, où toutes les dernières alertes seront répertoriées.

Ces messages recouvrent un champ interministériel (Intérieur, Justice, Écologie, Santé, Agriculture, Éducation Nationale, Défense).

Ils ont vocation à être envoyés par le SIDPC (ou le week end et la nuit par l'attaché de permanence). En cas d'urgence, la CIC (DDSP), le CORG (GGD) et le CODIS (SDIS) auront la capacité d'envoyer ces messages push.

Si l'application *Ma préfecture* est déclinée dans l'ensemble des départements, le niveau zonal voir le niveau central (CIC) pourraient être à l'initiative de l'envoi de certains messages dans des situations exceptionnelles.

### • Messages d'alerte

Ces messages sont en priorité destinés à alerter les populations d'un risque et/ou d'une menace et à être utilisés à l'occasion de la gestion d'une crise.

Ils peuvent ainsi être relatifs à une problématique :

-de **sécurité civile** (événements climatiques, technologiques, sanitaires majeurs)

-de **sécurité publique** (manifestations, cambriolages, attentat, enlèvements etc)

-de **sécurité routière** (difficultés de circulation majeures, accidents importants en cours, fermetures d'axes routiers structurants)

-**météorologique** (vigilance jaune, orange et rouge, canicule)

-**pollution atmosphérique**



### • Messages informatifs ou préventifs

Des messages push peuvent être notifiés pour informer les usagers des fermetures exceptionnelles de certains services de l'État (préfecture, sous-préfectures) ou encore pour diffuser des messages de prévention routière à certaines occasions (accident mortel sur un axe routier, grands départs en congés). Un rythme d'envoi de 2 à 3 messages push par semaine paraît être un maximum.